



Mon ex ne sait pas présenté à la conciliation mais son avocat oui

Par bambou4482, le 25/10/2014 à 19:05

Bonjour,

Mon affaire a été renvoyé en décembre car Mr n'était pas à l'audience de la conciliation mais son avocate était là.

Il a pris un avocat la veille de l'audience qui a fait une requête a la vite le jour de l'audience et au moment de passer devant, il n'était pas là.

Les avocats et le juge m'ont expliqué que l'on ne pouvait pas plaider à cause de son absence. Je leur ai dit que c'était intentionnel de sa part pour gagner du temps et me suis mise à pleurer en leur expliquant que j'avais du mal à trouver un logement à cause de mes faibles revenus.

Bien sûr, il refuse de payer l'indemnité d'occupation puisque nous sommes propriétaires à 70 pour lui et 30% à moi donc demande de rester gratuitement dans maison, l'indemnité au titre du devoir de secours, m'accuse de lui avoir tous ses papiers, veut récupérer notre petite chienne que j'ai avec MOI depuis trois mois et qu'il a complètement délaissé depuis un an faisant ranquille sa vie, boule, maîtresse ect..., aurait fait estimer notre maison soi disant avec mon accoRD par un notaire à 200 000€ alors qu'elle veut minimum 250 000€

Enfin bref la totale, j'ai quitté le domicile conjugal car la situation devenait plus houleuse à cause des injures incessantes depuis quatre ans (skyzo, paro, fainéant, voleuse, menteuse et j'en passe mais il m'a interdit m'emmenner quoique de chez moi sauf mes effets personnels.

Alors maintenant, je demande pourquoi les mesures provisoires n'ont-ils pas été prises quand même malgré son absence et que se passe-t-il si il ne vient pas à la prochaine audience.

Merci pour l'aide que vous pourriez éventuellement, m'apporter.

Bien cordialement,
Madame PREVOST

Donc là, je